
Adresse de la société populaire de Charlieu, district de Roanne (Loire), qui annonce avoir armé et équipé un cavalier ainsi que plusieurs dons en habillement, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Charlieu, district de Roanne (Loire), qui annonce avoir armé et équipé un cavalier ainsi que plusieurs dons en habillement, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32314_t1_0339_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qu'une souscription est ouverte pour l'armement d'un cavalier, et que l'extraction du salpêtre se fait avec activité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Louvres-en-Parisis, s.d. A la Conv.] (2)

« Nous venons au nom de la société populaire de Louvres-en-Parisis déposer sur l'autel de la patrie différents objets pour nos frères d'armes dont voici le récépissé.

Une souscription est ouverte pour l'armement d'un cavalier.

L'extraction du salpêtre se fait avec activité. C'est vous réitérer que nous sommes tous animés de l'amour sacré de la liberté et de l'égalité.

Qu'aux cœurs français la patrie est chère ! Continuez d'en gouverner la glorieuse destinée et comptez sur notre ardeur à vous seconder ».

[Non signé].

[Extrait des reg. de la Sté popul., 2 vent. II]

La société a nommé pour commissaires à l'effet de se présenter à la Convention nationale pour y déclarer qu'il sera remis pour les volontaires, 124 chemises, 124 paires de souliers, une paire de bottes et un habit d'uniforme et un paquet de vieux linges, les citoyens Marais et Bouchard, de Surveilliers.

La société de Fontenay, affiliée à celle de Louvres, donne 17 chemises et 6 paires de souliers. Le c^o François Mignan a été nommé commissaire par lad. société de Fontenay.

LOYER (vice-présid.), MAREST (secrét.),
Fr. PERREZ (vice-secrét.).

37

Les sans-culottes composant la société populaire de Charlieu invitent la Convention de rester à son poste; ils annoncent que la société a armé et équipé un cavalier, et fait plusieurs autres dons en chemises, bas, souliers et guêtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[S.l.n.d.] (4)

« Citoyens législateurs,

Les sans-culottes composant la société populaire de Charlieu, district de Roanne, département de la Loire, nous députent vers vous pour vous porter l'expression de leurs sentimens. La société se réjouit avec tous les Français des fruits de vos heureux travaux et elle vous en félicite. La seconder par son zèle, c'est la tâche qu'elle s'impose et que son civisme lui rendra toujours chère. Elle nous charge de vous annoncer que le fanatisme a fui de nos contrées et que le creuset républicain est rempli des hochets imbécilles dont il s'étayait pour éblouir les âmes faibles. Restez à votre poste, le salut public le veut. Ordonnez et nos bras feront

mordre la poussière aux monstres armés par le despotisme. Nos fortunes seront consacrées à cet objet et c'est pour vous en convaincre que nous nous faisons part que la société a armé et équipé un cavalier et fait plusieurs autres dons en chemises, bas, souliers et guêtres. Sous peu, elle donnera de nouvelles preuves de son zèle.

Exterminer les traîtres, les rechercher jusque dans les lieux obscurs où le crime les rassemble, ne leur donner jamais de relache et leur faire une guerre terrible tant au dedans qu'au dehors, voilà ce que nous voulons, jusqu'à ce que la République soit assise sur les bases de la tranquillité et de la sûreté. C'est à vous à lui donner les bases, législateurs. C'est à nous à vous seconder. Nous sommes tous Français et sans doute chacun saura remplir sa tâche honorable. Nous nous félicitons d'avoir paru dans votre sein. Jamais journée ne fut plus heureuse pour nous, jamais vous n'avez admis de plus ardents Républicains. »

BIGAUD, CHABRIER, GARNIER, LUCHERAT,
DESCHÉZEAUX, BARNAUD, FRAYSSE, TROUILLET.

[Extrait des délibérations, 21 frim. II]

« La société républicaine de Charlieu, ci-devant Charlieu, assemblée au lieu ordinaire en suite de la lecture des journaux et nouvelles, la séance a été ouverte par le président au nom de la Constitution républicaine des illustres Montagnards, des himnes de la liberté et des cris mille fois répétés de vive la République.

Le président a dit : Républicains sans-culottes je vous annonce avec la joie la plus vive qu'il existe des soumissions suffisantes pour armer et équiper un cavalier, à la suite des soumissions qui se trouvoient déjà faites, le citoyen Grupe-loup aîné, de cette commune, a pris l'engagement au nom du citoyen Noailly de parfaire ce qu'il faut pour équiper et armer le cavalier. Il s'agira donc de s'occuper du choix de ce cavalier.

Aussitôt sur la motion faite par un membre la société arrête la mention civique de la soumission faite par le c^o Noailly.

Ensuite un membre a dit : depuis le premier jour du second mois nous avons consigné dans nos procès-verbaux les bienfaits qu'ont produit les mesures vigoureuses prises par la Convention nationale en l'invitant de rester à son poste. Les procès-verbaux ont été adressés à la Convention et cependant rien ne parut dans les journaux, je suis informé que le républicain Garnier notre président va à Paris, je demande à ce qu'il soit chargé de se présenter à la barre de la Convention pour y exprimer notre vœu et lui annoncer que la société populaire a armé et équipé un cavalier, ainsi que les autres actes civiques faits par la société et par la commune.

Cette motion ayant été fortement appuyée, la matière mise en délibération, la société levée en masse, arrête à l'unanimité, que l'intrépide républicain Garnier devient chargé et autorisé à se présenter à la barre de la Convention nationale pour lui renouveler les félicitations de la société sur ce que par ses glorieux travaux elle a établi la République une et indivisible sur des bases immuables, comme encore pour l'engager à rester à son poste jusqu'à la paix, dire à la Convention que la société a pris l'engagement d'exterminer tous les ennemis de la chose publique et que le fanatisme a été tué dans

(1) P.V., XXXII, 116. Bⁱⁿ, 5 vent.

(2) C 293, pl. 961, p. 16, 17.

(3) P.V., XXXII, 116. Bⁱⁿ, 5 vent.

(4) C 295, pl. 985, p. 2, 3.